

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 13/11/2025 N° D2025-96

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Convention de partenariat financier entre Haut-Bugey Agglomération (HBA) et l'association « La Ligue contre le Cancer – Comité de l'Ain»

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « **Signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €** », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

PREAMBULE

Haut-Bugey Agglomération souhaite développer la fréquentation du Centre Nautique Robert Sautin par des actions d'animation et notamment en conjuguant les temps forts du mois d'octobre autour d'actions spécifiques dans le cadre de la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein « Octobre Rose ». L'objectif est de proposer un évènement à la fois festif, solidaire et engagé, accessible à tous les publics.

HBA a décidé de soutenir l'association qui participera à l'animation de l'évènement, en apportant une contribution financière exceptionnelle correspondant au montant des recettes encaissées spécifiquement lors de la soirée du 29 octobre 2025.

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de partenariat passée entre Haut-Bugey Agglomération – 57 rue René Nicod à Oyonnax (01100) et l'Association « La Ligue contre le Cancer – Comité de l'Ain », ayant son siège 56 rue Bourgmayer, 01000 Bourg en Bresse.

Montant de la participation financière : selon l'annexe financière établie à l'issue de l'événement du 29 octobre et correspondant aux recettes encaissées pendant la soirée.

Durée de la convention : Année 2025.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT



SOIREE OCTOBRE ROSE

Feuillet
N° 101

	nb personnes	prix
entrées adultes	27	124,2
entrées enfants	2	6,8
1 adulte + 1 enfant	10	60
1 adulte + 2 enfants	9	75,6
1 adulte + 3 enfants	3	31,8
total	51	298,40 €

